



AVIS DE RECRUTEMENT D'APPRENTIS PILOTES

L'Administration de pilotage des Laurentides prévoit recruter des apprentis pilotes qui pourront être appelés, après un stage d'études, de formation et d'examens, à exercer la profession de pilote maritime sur le fleuve Saint-Laurent **dans la circonscription no 1 (Montréal/Québec) à partir du 1^{er} octobre 2011**. Le recrutement est conditionnel aux besoins en main-d'œuvre de pilotage pour les prochaines années.

Les conditions préalables pour les candidats sont énumérées à l'article 26 du Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, disponible sur notre site Internet. Le concours se termine le **1^{er} septembre 2011**.

Chaque candidat doit :

1. Fournir copie conforme d'un document établissant qu'il est un citoyen canadien ou un résident permanent conformément à la Loi sur le pilotage (acte de naissance ou tout autre document officiel indiquant la date et le lieu de sa naissance)
2. Fournir copie conforme des diplômes, certificats de navigation et documents établissant qu'il satisfait aux exigences de service en mer prévues par le Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, dont une attestation établissant qu'il a réussi, dans un établissement reconnu au Canada, un programme de formation approuvé de cadets relatif à la navigation qui figure dans le document intitulé *Cours de formation approuvés (TP 10655)* publié par le ministère des Transports, avec ses modifications successives
3. Fournir copie conforme d'un certificat de compétence non inférieur à celui de capitaine, voyage local, délivré en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada, ou de capitaine, à proximité du littoral, et du carnet de licenciement des 5 dernières années
4. Fournir une lettre de recommandation, soit de son dernier employeur s'il a travaillé pour cet employeur plus de deux ans, soit de ses deux derniers employeurs s'il a travaillé pour son dernier employeur moins de deux ans, ou formulaire EXN-25
5. Obtenir la note minimale de 70 % au test écrit donné par le jury d'examen sur ses connaissances générales de la navigation à proximité du littoral, y compris sur ses connaissances de la manœuvre des navires, des instruments de navigation, de l'usage des cartes marines, de la météorologie, de la navigation dans les glaces sur le fleuve Saint-Laurent et du calcul des marées

6. Subir auprès d'un médecin désigné par l'Administration de pilotage des Laurentides un examen médical avant la délivrance du permis d'apprenti pilote et satisfaire aux conditions relatives à la santé prévues par le Règlement général sur le pilotage
7. Réussir le test linguistique tenu par l'Administration démontrant qu'il est en mesure d'exercer efficacement en anglais et en français les fonctions d'un apprenti pilote

Les tests mentionnés ci-dessus sont aux frais du candidat.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats répondant à tous les critères seront contactés par téléphone **vers le 2 septembre 2011**. Ils devront subir un test écrit de connaissances générales dont le programme d'études se trouve sous la rubrique « Apprentis pilotes – Examen d'entrée » de notre site Internet. Ce test est prévu pour le **mardi 6 septembre 2011 à Trois-Rivières**. Il est à noter qu'un échec à ce test demeurera au dossier du candidat tout au long de son apprentissage et, comme le mentionne l'article 29 du Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, le candidat qui échoue trois fois à l'un ou plusieurs des tests n'a plus le droit de se présenter à ceux-ci.

L'Administration attribue aux candidats un nombre de points selon la grille de pointage ci-après :

| | <u>Pointage maximal</u> |
|---|-------------------------|
| Service en mer : | 350 |
| Capitaine au long cours : | 130 |
| Diplôme d'un institut de marine reconnu par Transports Canada : | 120 |
| Total : | 600 |

Les candidats se voient par la suite attribuer un nombre de points additionnels correspondant au résultat qu'ils ont obtenu à leur test sur les connaissances générales, jusqu'à un maximum de 100 points.

Les points pour le service en mer sont attribués au prorata du temps navigué, à partir des 1 095 derniers jours de service en mer tirés du carnet de licenciement. La période observée ne doit pas excéder cinq ans de la date de la demande.

| | <u>Points</u> |
|--|---------------|
| Comme capitaine (1 095 jours) | 350,0 |
| Comme 1 ^{er} officier (1 095 jours) | 262,5 |
| Comme 2 ^e officier (1 095 jours) | 175,0 |
| Comme 3 ^e officier (1 095 jours) | 87,5 |

Les candidats admissibles sont placés sur une liste préliminaire en compilant les points obtenus (expérience, qualifications et examen de connaissances générales).

Les candidats disposant du pointage le plus élevé sont convoqués à une entrevue et invités à passer une série de tests pour évaluer leurs aptitudes, leurs caractéristiques et leurs valeurs personnelles.

Au terme de l'évaluation de chacun des candidats, une liste indiquant le rang atteint par tous les candidats reçus en entrevue est établie. Dans l'ordre indiqué par le rang de chaque candidat apparaissant à la liste de sélection, un certain nombre de candidats est retenu en fonction de la disponibilité des postes.

Les candidats retenus devront subir l'examen médical et un test linguistique. Le choix final des candidats sera conditionnel à la réussite de ces derniers tests.

Des frais de 105,00 \$ (plus taxes applicables) pour un **total de 119,62 \$** sont exigés pour l'étude du dossier de tout candidat au présent concours. Un chèque de ce montant doit être joint à la demande.

Toute demande doit être parvenue à l'Administration le ou avant le **jeudi 1^{er} septembre 2011** en conformité avec le délai réglementaire de 30 jours prévu au Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides. Le candidat doit spécifier la circonscription de pilotage qu'il privilégie.

Pour information, documentation et pour poser votre candidature veuillez vous adresser à :

Administration de pilotage des Laurentides

Monsieur Denys Pouliot
555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1501
Montréal (Québec) H2Z 1B1

Adresse courriel :
denys.pouliot@apl.gc.ca

Site web : pilotagestlaurent.gc.ca

Loi et Règlements :
<http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/P-14>
<http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cr/DORS-2000-132>
<http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cr/C.R.C.-ch.1268>